

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 17 mai 2022: «Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce».

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 17 mai 2022. Elle a été traitée le 30 mai sous la présidence de M. Valentin Dujoux ainsi que les 26 septembre et 21 novembre 2022 sous la présidence de M. Rémy Burri. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Alicia Nguyen et Aurea De Toro, que la rapporteuse remercie pour la précision de leurs notes et la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 30 mai 2022

Auditions de M^{me} Marion Nemchi, membre du comité de l'Association pour l'animation des Acacias (AAA), accompagnée de M^{me} Marielle Ghinet-Nicod, animatrice

M^{me} Nemchi remarque que leur pétition a collecté beaucoup de signatures. Les demandes contenues dans la pétition sont le résultat d'une longue démarche. La maison de quartier travaille depuis longtemps sur le changement territorial, notamment avec la mise en place du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV). L'association souhaite être un relai de la société civile dans ces questions de mutation et de développement urbains. Le sujet qui les préoccupe aujourd'hui concerne un périmètre à fort enjeu qui est propriété de la Ville. Les Acacias sont appelés à beaucoup se densifier ces prochaines années, ce qui a soulevé un certain nombre de préoccupations chez les habitants. Elle indique que les membres de l'association travaillent régulièrement avec les différents services de la Ville. Cependant, ils souhaitaient ici s'adresser au Conseil municipal, s'agissant plutôt d'une question politique.

Elle explique ensuite que les Acacias, une fois que le PAV sera mis en œuvre, connaîtront un doublement de la population, passant de 7000 à 14 000 habitants. Le quartier est déjà très dense et le sera encore plus dans le futur, avec des espaces publics seront très contraints. Le secteur étant dans un mouvement de transformation, il y a un report des besoins sur ce périmètre qui doit être aménagé en intégrant ces réalités. Elle ajoute que le quartier des Acacias, selon les rapports sur

les inégalités territoriales du Centre d'analyse territoriale des inégalités à Genève (CATI-GE), est le plus prétérité de la Ville. Les habitants ont du mal à se faire entendre et à intégrer les milieux de concertation sur le devenir du territoire.

Dans l'actualité sur le périmètre, elle indique qu'il y a un accord très récent entre la Ville et le Canton de déménager la Voirie, ce qui permet de discuter maintenant du programme du futur parc des sports. Le cahier des charges de l'esplanade des Vernets a été rendu public aujourd'hui, et l'Association pour l'animation des Acacias (AAA) fait partie du jury.

Elle explique qu'il y a deux volets dans la pétition: le premier concerne la voie verte qui comprend le quai des Vernets et continue jusqu'à Firmenich et le deuxième le terrain d'aventures et le parc des sports.

Le quai des Vernets devrait être bientôt fermé à la circulation automobile et aménagé, et elle ajoute qu'il y a aussi la remise à ciel ouvert de la Drize. La confluence entre l'Arve et la Drize va se faire dans ce périmètre, et leur association se soucie de discuter avec le Conseil municipal du tracé de cette rivière. Pour l'instant, l'option retenue de la Direction Praille-Acacias-Vernets (DPAV) est extrêmement rectiligne. C'est du gâchis pour eux que cette rivière soit aussi contrainte.

Elle énonce ensuite leurs demandes. La première est par rapport à la voie verte, qui est un territoire particulier. Elles sont en accord avec ce principe, mais le projet «quai des Vernets» est très dense. Les espaces publics ont presque disparu, il s'agit plutôt de circulation qualitative. Pour eux, le bord de l'Arve est plus qu'un lieu de passage, il faut que ce soit un lieu de vie. Ils ne contestent pas la voie verte, mais il faudrait que la vitesse de circulation permette une multiplicité d'usages et la sécurité, notamment des petits. Sur la suite de la voie verte, ils ont appris ce matin qu'il y a un mandat d'études parallèles qui existe, et ils regrettent de ne pas y être associés. La voie verte qui longe la piscine puis la Queue-d'Arve est un espace très étroit où une circulation rapide à vélo ne sera pas possible, il faudra plutôt le pousser. Elle rappelle que la rue François-Dussaud va être réaménagée comme un vrai boulevard avec de vraies pistes cyclables, et qu'il faudrait donc que la voie verte reste un espace lent et compatible avec une multiplicité d'usages.

Le second volet concerne le périmètre du futur parc des sports. Les habitants demandent le maintien et l'agrandissement de l'actuel terrain d'aventures. L'idée serait que la rivière (Drize) ait un cours plus naturel que le tracé projeté en passant par le parc des sports plutôt qu'en ligne droite, entre les bassins intérieurs et extérieurs de la piscine des Vernets. Elle encourage la Ville à faire de cette rivière une opportunité environnementale notamment. Elle souligne que le terrain d'aventures, déjà présent dans le site, est réservé aux enfants pendant les heures d'activités, mais est ensuite mis à disposition de la population genevoise. L'association souhaite participer à la mise en place du projet et non pas intervenir après, sans

pour autant empiéter sur le champ d'expertise des uns et des autres, mais plutôt d'apporteur le leur.

M^{me} Ghinet-Nicod indique que leur demande concerne les enjeux de la place des enfants en Ville de Genève. Les premiers terrains d'aventures ont vu le jour dans les années trente; la place des enfants en ville est un enjeu historique. Elle souligne qu'il y a une réémergence de ces terrains aujourd'hui en Europe, s'agissant de formules très souples qui permettent l'accueil diversifié des enfants et qui ont une réponse socioéducative intéressante. Elle donne pour exemple celui de Lausanne. Elle ajoute que cela pallie notamment la consommation excessive des écrans et permet de faire une rupture avec ce genre d'activités.

Elle soulève finalement que ce serait une vraie opportunité pour les enfants d'interagir avec une rivière. Le courant de ce bras de rivière est très faible et permettrait une occupation autonome des enfants, sous le regard bienveillant des professionnels, s'il est bien pensé.

M^{me} Nemchi informe avoir discuté avec le service cantonal de l'eau et les mandataires de la faisabilité de ce projet. Ceux-ci leur ont confirmé que c'était possible. Selon l'AAA c'est pour des questions notamment foncières et de rapidité d'exécution qu'ils ont pour l'instant retenu ce tracé linéaire. Pour des questions hydrologiques, de pentes mais aussi de marnages, c'est tout à fait possible. Mais alors il faudra que le terrain d'aventures soit pensé en lien avec les réflexions du réaménagement du parc des sports et organisé différemment pour intégrer cette question hydrologique, mais aussi la philosophie propre aux terrains d'aventures. En revanche, si la remise à ciel ouvert de la Drize se fait entre les bassins intérieurs et extérieurs, ça ne bougera plus une fois que ça sera posé. Il faudrait donc que la rivière soit canalisée en sous-sol dans ce périmètre urbain, le temps que le projet puisse être développé et que l'arbitrage soit fait hors de l'urgence de faire arriver l'eau quelque part.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que le pilotage du projet est plutôt mené par le Canton. Il demande si elles lui ont envoyé leur projet et s'ils les ont déjà entendues par rapport à ces besoins. Il comprend qu'elles ont de bonnes relations avec les acteurs concernés. Il demande ce qu'elles attendent concrètement de la commission des pétitions.

M^{me} Nemchi répond avoir régulièrement des séances avec les équipes de la DPAV. Elle soulève qu'il y a cependant un problème de calendrier: le Canton va vite mais le dernier tronçon traverse des parcelles de la Ville, le choix du tracé ne doit donc pas être fait à sa place. Elle trouve dommage de subir un tel mouvement plutôt que d'en faire un projet porteur de sens pour la population. Le pre-

mier tronçon de la Drize (depuis la tour Pictet jusqu’au parking situé à l’arrière de Mediamarkt) sera inauguré en 2025. Il faudrait disposer d’un peu de temps pour développer un projet de confluence se rapprochant davantage d’un état naturel.

M^{me} Ghinet-Nicod souhaiterait saisir l’opportunité de cette rivière pour faire quelque chose d’intéressant. Elles ont participé aux ateliers travaillant sur le profil de cette rivière en amont. Elles souhaitent être plus innovantes et voir ce qu’il est possible de faire avec cette eau à cet endroit-là.

Une commissaire relève que la pétition est libellée «cohabitation mobilité douce». Elle souhaite comprendre le titre. Elle souhaite ensuite savoir par où la voie verte va passer. Elle dit ne jamais avoir remarqué de terrain d’aventures.

M^{me} Ghinet-Nicod indique que le terrain se trouve entre la piscine des Vernets et le centre sportif de la Queue-d’Arve.

M^{me} Nemchi explique que le libellé complet de la pétition est «Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce: zone de loisirs et de détente au quai des Vernets / Pour un terrain d’aventures permettant aux enfants d’interagir avec le milieu naturel». L’AAA souhaiterait que le terrain d’aventures soit peut-être agrandi, en tout cas qu’il ne disparaisse pas. Concernant la voie verte, elle arrive sur le quai du Cheval-Blanc, va sur le quai des Vernets, continue le long de l’Arve jusqu’à Firmenich. Elle ajoute que sur le quai un projet très intéressant est en train d’être aménagé, avec la volonté que l’arrivée sur les berges de l’Arve soit facilitée et que les berges restent très naturelles. Il est question de signaler aux personnes qui transitent de ralentir ou de s’arrêter et que les cyclistes soient guidés à travers ce quai pour ménager de l’espace à d’autres usages.

Une commissaire comprend que la naturalisation de la Drize empiéterait sur la piscine.

M^{me} Nemchi répond que la Drize arriverait à la buvette des Vernets actuelle. Le terrain d’aventures ne serait pas impacté, mais il y aurait un report de la pelouse sur la façade arrière du terrain.

Une commissaire comprend qu’elles souhaitent que le terrain d’aventures soit maintenu et agrandi. Elle demande si leur souhait est de changer le cours de la rivière pour qu’elle passe dans le terrain d’aventures.

M^{me} Nemchi répond qu’il y avait plusieurs variantes et qu’une d’entre elles va dans ce sens. Effectivement les habitants souhaitent un tracé de la Drize par le parc des sports et jouxtant le terrain d’aventures.

M^{me} Ghinet-Nicod ajoute que, au niveau de la rivière, ils pourraient aussi faire un delta. Il ne leur faut pas une rivière mais un ruisseau qui passe dans le terrain. Si de l’eau arrive à cet endroit, il faut pouvoir en faire quelque chose.

M^{me} Nemchi indique que la Drize atteindra 45 cm d'eau et au maximum 1 m, ça ne sera pas une menace. Ce qu'elle comprend des nombreuses séances, c'est que les différentes variantes souhaitent optimiser les mètres carrés à bâtir. Au vu des mètres carrés planifiés au sein du PAV, elle pense que quelques centaines de mètres carrés pour faire un espace public est négociable.

Un commissaire demande où il peut accéder à leurs observations du plan localisé de quartier (PLQ).

M^{me} Nemchi répond qu'elle les leur enverra par mail.

Le commissaire réagit sur l'aspect de la mobilité douce. Il demande si c'est un constat de la situation actuelle qui leur fait dire qu'il faut une zone limitée à 20 km/h.

M^{me} Nemchi répond que c'est en discussion.

Le commissaire comprend qu'il s'agit plutôt d'une réaction face à d'autres voies vertes où il y a des conflits d'usage.

M^{me} Nemchi confirme qu'il y a des conflits, mais rectifie qu'il s'agit plutôt de la pression sur l'espace public, ce dernier étant inexistant. Dans l'intégralité du PAV sur le territoire de la Ville, il y a extrêmement peu d'espaces publics et ceux-ci sont en plus contraints.

Un commissaire remarque que ce qui est prévu entre Carouge et les Vernets, ce sont des travaux conséquents et chers.

M^{me} Nemchi répond que la pétition a été faite en partie pour réagir à cela.

Le commissaire demande ce qu'ils prévoient pour réduire la vitesse des cyclistes.

M^{me} Nemchi informe que le problème n'est pas de les ralentir, mais c'est la forme de l'aménagement qui va permettre un certain nombre d'usages. Cette voie rapide ne peut pas exister si on va dans ce sens. Il s'agit du seul espace résiduel où les gens peuvent se retrouver.

Un commissaire leur demande si elles ont une idée précise des dimensions du terrain d'aventures qu'elles souhaitent.

M^{me} Ghinet-Nicod répond par la négative et ajoute qu'il s'agit de quelque chose qui se co-construit.

Le commissaire demande quelle est la situation actuelle dans le quartier des Acacias concernant les activités nocturnes.

M^{me} Nemchi répond que c'est un quartier où il y a une grande tolérance. Les gens essaient de régler les choses avec du dialogue et de la bienveillance.

Une commissaire demande si ces deux objectifs étaient déjà pris dans leurs observations.

M^{me} Nemchi indique que leurs observations sont dans le cadre contraint du PLQ Acacias 1, et qu'on est en dehors. Leur position a cependant été clairement exprimée auprès des différents intervenants sur ce dossier. Il y a en plus des contraintes du calendrier.

Une commissaire a besoin de détails concernant la ville de Lausanne, qu'elles ont mentionnée comme exemple.

M^{me} Ghinet-Nicod informe qu'il y a deux terrains d'aventures. Il y en a un qui est très ancien, et un plus récent, où ils ont la chance d'avoir un parc où un terrain d'aventures a été aménagé. Ce qui est intéressant, c'est qu'ils ont par exemple pensé à un espace de foyer, où ils peuvent allumer du feu avec les enfants. Il y a aussi des espaces où il y a des amoncellements de végétation. Ils ont pensé l'aménagement du sol de manière assez moderne.

Discussions

Une commissaire propose d'auditionner M^{me} Perler.

Un commissaire se demande si, au niveau du calendrier, il n'y aurait pas du sens de renvoyer cela à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE).

Un commissaire rappelle qu'ils doivent le faire aujourd'hui en dernier délai.

Un commissaire les informe qu'ils traitent uniquement du quartier Acacias 1 et non du parc des sports. Ce ne serait donc pas une bonne idée de renvoyer cette pétition à la CAE. Il est cependant d'accord avec l'audition de M^{me} Perler.

Une commissaire demande, au cas où ils renvoient cette pétition à la CAE, si elle apparaîtra à leur ordre du jour.

Le commissaire confirme, mais précise que les deux ne seront pas traitées en même temps.

Une commissaire dit préférable de la traiter en tant que pétition. S'ils ne souhaitent pas faire d'auditions, ils peuvent faire un rapport et le renvoyer au Conseil administratif. Mais cela serait dommage car ils ne pourraient pas accéder aux demandes faites par les auditionnées.

Un commissaire remarque qu'il s'agit d'un projet conduit par le Canton et qu'il y a eu des interventions de M. Hodgers sur celui-ci. Il se demande si ce n'est pas le Canton ou la DPAV qu'il faut auditionner.

Une commissaire propose l’audition de M^{me} Perler, qui est acceptée à l’unanimité.

L’audition de la DPAV est acceptée par 13 oui (1 UDC, 3 PLR, 4 S, 2 Ve, 2 LC, 1 EàG) et 2 abstentions (Ve, MCG).

Une commissaire demande s’il serait possible de commencer par l’audition du Canton.

Séance du 26 septembre 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l’aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M^{me} Perler rappelle les invites principales de la pétition P-464. La première concerne la cohabitation entre les habitants et la mobilité douce au quai des Vernets, et la deuxième un terrain d’aventures afin de permettre aux enfants d’interagir avec le milieu naturel. M. Betty et elle-même ont pris connaissance de cette pétition, et elle indique que son département y souscrit.

M. Betty indique que le grand espace du PLQ des Vernets se trouve à l’emplacement de l’ancienne caserne des Vernets. Il explique que le chemin qui lie le pont des Acacias au pont Wilsdorf va faire l’objet de la voie verte des Vernets. Il mentionne les deux attendus de ce projet. Le premier est la mise en place de la voie verte, qui est un espace multiusages construit dans la logique d’un parc urbain plutôt qu’un axe où les vélos circulent à grande vitesse. Le deuxième est le maintien, voire l’agrandissement du terrain d’aventures existant et la création d’espaces publics offrant une interaction avec la nature, notamment pour les enfants. Il place le contexte dans lequel ce projet est imaginé. Il indique que la voie verte du quai du Cheval-Blanc a été votée en termes de travaux par le Conseil municipal. Lors de la présentation et du vote, le Conseil municipal avait demandé que l’aménagement cyclable soit élargi et, pour ce faire, que des places de parking soient supprimées. Cela s’est déroulé quelques semaines après le vote de la modification de la loi cantonale sur la suppression de places de stationnement sans compensation, pour répondre à des enjeux de fluidité, de sécurité et d’équipement de circulation douce. Le Conseil administratif a déposé une demande de construire complémentaire. Il informe que l’autorisation complémentaire de construire est en cours d’instruction, et il a l’espoir qu’elle soit délivrée dans les semaines qui viennent. Il indique que le Conseil administratif s’organise en interne afin de pouvoir démarrer les travaux au printemps prochain sur l’ensemble du secteur allant du pont de Carouge au pont des Acacias.

Il évoque ensuite la voie verte du service du quai des Vernets, qui devrait être développée simultanément au PLQ des Vernets. Les travaux ont débuté il y a quelques semaines. L'objectif est de déposer une demande de construire avant la fin de cette année et de faire une demande de crédit de travaux auprès du Conseil municipal avant l'année 2023. Il souligne que dans ce secteur se trouve l'esplanade des Vernets, qui fait l'objet d'un concours d'aménagement de cet espace public avec pour objectif une végétalisation forte et la création d'espaces multi-usages. Concernant la voie verte allant du pont Wilsdorf et du viaduc de la Jonction, il rappelle qu'un crédit d'étude avait été voté il y a deux ans et qu'un mandat d'étude parallèle va être lancé. Le cahier des charges est en train d'être préparé et les membres du jury ont été constitués. Le concours sera lancé en 2023.

Le dernier point de ce projet la mise à ciel ouvert de la rivière, qui est indiquée par un traitillé bleu sur la carte. Il indique que ce projet est aujourd'hui porté par le Canton, c'est-à-dire par la DPAV et le service de renaturation des cours d'eau, avec la Ville comme co-maître d'ouvrage. Il explique que le Canton s'occupera de l'aspect technique de la rivière, et la Ville se chargera des berges et des talus. Tous ces éléments ont été pensés afin de créer un aménagement de type voie verte, tel qu'un parc linéaire où il sera possible d'installer diverses structures sportives, des jeux pour les enfants, et qui donnerait accès à l'Arve. Il propose ensuite d'entrer dans le détail de chacun de ces projets. Il montre un plan global d'aménagement de la voie verte des Vernets.

Le projet débute au bord de la route des Acacias, et se termine au pont Hans-Wilsdorf. La logique est d'avoir un espace piéton du côté du PLQ, puis un espace planté suivi un espace dédié aux vélos, avant de retrouver un espace piétonnier donnant accès à l'Arve ou la surplombant. Il zoome ensuite sur l'accroche au niveau de la route des Acacias, où il y a un espace piéton au pied des bâtiments, puis un espace planté. Il explique que le traitillé bleu indique la délimitation entre l'espace public et privé, qui est suivi par la double voie dédiée aux cycles. Une idée de placette pour les piétons est aussi réfléchie. Celle-ci devait de base être aussi accessible aux vélos, mais cela a été modifié. Il zoome ensuite sur le centre de la voie verte des Vernets. Sur la gauche se trouve le bâtiment de la tour. Il montre ensuite le lit de l'Arve, où il y a une promenade en surélévation. Des escaliers visent à donner accès à ce cheminement piétonnier. Il ajoute que le projet maintient la frange boisée et prévoit de la compléter. Il montre ensuite le détail des aménagements du côté du PLQ, puis un photomontage de l'ambiance des aménagements du côté du pont Hans-Wilsdorf.

Il aborde ensuite l'esplanade des Vernets, qui fait l'objet d'un concours, qui comprend un aménagement de l'espace public représentant 15 000 m², et le périmètre de la rue Hans-Wilsdorf, représentant 6000 m². Il indique que l'objectif est d'avoir une image globale de l'aménagement, afin d'avoir un lien fort entre le PLQ qui se développera et les aménagements de l'esplanade. Les aménagements

et objectifs de cette future esplanade ont été définis par différents services et partenaires, qui ont tenu compte de l’avis de la maison de quartier et des associations. Créer en un même lieu un parc de quartier et de destination n’est pas une chose facile. Il est nécessaire qu’il soit végétalisé et permette de ramener toute la biodiversité qui s’y rattache. Il s’agit aussi de réaffirmer la place de l’eau en Ville, notamment avec des jeux d’eau avec une gestion différenciée des eaux pluviales. Il ajoute que le parc doit être connecté au quartier, raison pour laquelle le périmètre de la rue Hans-Wilsdorf a été intégré. Il s’agit aussi d’un lieu de loisir, de divertissement et de cohésion sociale. La rue François-Dussaud n’a pas été intégrée au secteur, car le futur boulevard urbain du PAV sera construit sur celle-ci, et une étude de faisabilité a déjà été faite conjointement par le Canton et la Ville. La présence des transports publics et des vélos y sera renforcée avec des aménagements dédiés.

Il aborde ensuite le troisième secteur, qui est la voie verte se situant entre le pont Hans-Wilsdorf et le viaduc de la Jonction. Le mandat d’étude parallèle qui sera lancé au début de l’année 2023 visera à regarder comment aménager cette voie verte avec un secteur élargi de réflexion sur le périmètre en bord d’Arve, qui est relativement étroit, mais aussi sur le développement du quartier. Il montre un croquis servant de discussion dans le groupe de travail et d’experts du mandat d’étude parallèle afin de réfléchir sur les axes forts vélos. Il indique qu’il s’agit du quai Ansermet et de François-Dussaud.

Il passe finalement au dernier secteur, qui répond aussi à des attentes de la pétition. Il rappelle qu’il s’agit de la mise à ciel ouvert de la rivière. Il indique que son département ainsi que les services cantonaux ont terminé l’avant-projet. Il montre sur un plan par où la rivière passerait et son aménagement. Il souligne que la pétition mentionnait qu’il y avait plusieurs études de tracés de cette rivière qui avaient été réalisés, ce qu’il confirme. Il explique que trois alternatives ont été analysées. Celle qui a été retenue est celle dont le tracé passe entre le bâtiment de la patinoire, de la piscine et la voirie. Il explique qu’elle l’a été pour quatre raisons principales: sa conformité par rapport au PDQ, un impact moindre sur les zones constructibles; c’est celle qui s’insère le mieux dans les bâtiments existants et ne nécessite pas leur démolition immédiate et, finalement, dont la temporalité de réalisation est la plus conforme. Il souligne que l’objectif cantonal est d’engager les travaux sur cette mise à ciel ouvert dès 2025, et de les poursuivre jusqu’en 2035 sur l’ensemble du linéaire. Il précise cependant que tout n’est pour l’instant pas définitivement figé. Il montre ensuite quelques coupes du long de la rivière, qui offrent selon lui des possibilités d’espaces de loisir et de détente.

Questions des commissaires

Une commissaire rappelle que les pétitionnaires craignaient l’utilisation des vélos électriques sur les voies vertes. Elle ne comprend pas comment la voie

des piétons et celle des vélos sera délimitée. Elle comprend que la rue François-Dussaud sera une voie pour les vélos, et demande si cela est réellement nécessaire.

M. Betty pense que la vision de la commission des pétitions concernant la voie verte a été faussée par celle qui a été réalisée sur le CEVA, qui relie les Eaux-Vives à la frontière avec la France. Cet espace est une sorte d'autoroute pour vélos. Il indique que la typologie est un peu la même sur le quai du Cheval-Blanc, ce qui n'était pas la meilleure idée. La vision des services a entre-temps beaucoup évolué: il est nécessaire qu'il y ait des axes forts vélos, qui seront installés à côté des lignes de transport public ou de véhicules individuels motorisés, et uniquement dédiés aux vélos rapides. Il ajoute qu'il s'agit aussi d'un élément pour lequel son service plaide pour que les véhicules ne puissent pas circuler à une vitesse supérieure à 30 km/h, pour qu'il n'y ait pas une différence trop conséquente entre la vitesse des voitures et celle des vélos. La voie verte devra sans doute être retouchée de sorte que les vélos puissent aussi l'utiliser, mais à vitesse réduite. Finalement, il indique qu'il existe plusieurs possibilités pour les vélos rapides sur le quai du Cheval-Blanc et qu'il faut hiérarchiser les axes vélos. Un axe fort doit certainement être fait sur la route des Acacias, puis sur François-Dussaud et le boulevard urbain, et qui repartira ensuite en direction de Carouge. Un renforcement de l'aménagement existant devra aussi être fait sur le pont des Acacias en enlevant quelques places de parc. Il indique que la vision de la voie verte est ramenée à sa vision initiale, qui est celle d'un parc linéaire où se trouvent des animations et de la végétalisation.

Un commissaire comprend que cette pétition peut être renvoyée au Conseil administratif qui pourra rassurer ses pétitionnaires.

M^{me} Perler confirme.

Une commissaire demande s'ils pensent que la rivière va souffrir des sécheresses. Il lui semble que l'Arve at dû être approvisionnée en eau cet été.

M^{me} Perler indique que ce sera le rôle du Canton d'y veiller. Elle ajoute que ce dernier étudie actuellement une façon de renforcer le débit de la rivière durant l'été.

M. Betty indique que c'est la Drize qui vient à cet endroit-là. En été, il y aura effectivement peu d'eau, mais il ne connaît pas les débits s'agissant d'une affaire du Canton. Il relève qu'il y aura dans tous les cas toujours un filet d'eau.

M. Betty répond que l'eau de la Drize est en partie de l'Aire et d'autres affluents. Il ne sait pas assez comment cela se passe sur les communes attenantes pour lui répondre.

Une commissaire évoque le jardin Robinson, qui était une des préoccupations des pétitionnaires. L'autre remarque que ces derniers avaient faite concernait leur inquiétude face à l'augmentation de la densité de la population, qui est dans une certaine précarité. Ils craignaient que la Ville ne tienne pas compte de ces facteurs. Elle demande ce que le jardin va devenir.

M^{me} Perler indique qu'à la page 14 de la présentation il est mentionné que le jardin Robinson sera toujours là où il est actuellement. Elle soulève qu'il est possible d'ajouter à plusieurs endroits le long de la rivière des jeux pour les enfants ou encore du sport urbain. Si le jardin Robinson devait disparaître de l'endroit où il est actuellement placé, il existe d'autres lieux qui ont du potentiel et qui sont mentionnés à la page 17.

La commissaire souligne que le jardin Robinson est un espace où les enfants peuvent faire plein de choses, notamment créer. Les espaces qui ont été imaginés dans le cadre de ce projet sont très cadrés. Il n'y aura plus cet espace d'inventivité pour les enfants. Elle soulève que sur un tracé avec des jeux tout faits, les enfants ne vont pas créer de la même manière.

M^{me} Perler confirme qu'il sera possible de recréer un jardin Robinson dans un autre espace si nécessaire.

Un commissaire souhaite connaître l'année de réalisation de ce projet.

M. Betty ne sait pas encore. Il se rappelle que la voie verte du quai du Cheval-Blanc devrait être prévue pour 2023, celle des Vernets entre 2024 et 2025. L'esplanade des Vernets quant à elle devrait être réalisée entre 2025 et 2026. Finalement, les travaux de l'espace rivière devraient débuter entre 2024 et 2025. Les derniers travaux, ceux de la voie verte reliant le viaduc de la Jonction et le pont Hans-Wilsdorf, seront entamés après 2026.

Une commissaire revient sur la question de la commissaire précédente concernant le parc aventure, qui est un point très important pour les pétitionnaires. Elle remarque que le projet proposé par le Conseil administratif ne répond pas à la demande des pétitionnaires.

M. Betty soulève que leur projet répond justement à leur demande en gardant le jardin Robinson en lieu et place.

La commissaire comprend cela, mais précise que les pétitionnaires souhaitent que cet espace soit réimaginé au vu de la future densification de la population dans ce secteur.

M. Betty répète que le jardin sera gardé, et qu'il y aura en plus des potentiels de duplication de cet espace sur la voie verte, le long de l'Arve.

Ladite commissaire souhaite savoir ce qui sera mis en place en cas de crues de l'Arve. Elle demande ensuite si des toilettes publiques seront installées. Elle sait que des quartiers très denses en manquent, et demande si ce besoin sera anticipé.

M. Betty confirme que l'Arve a des crues très importantes comparé à celles du Rhône: il faudra en effet y faire attention. Il indique que, sur les coupes qu'il a montrées à la commission des pétitions, le quai est normalement préservé et le premier élément inondé serait notamment le passage sous le pont des Acacias. Il indique qu'une signalisation informera les usagers de cela. Il ajoute que les crues sont suffisamment lentes pour que les usagers s'en rendent compte. Il précise que, pour que l'eau recouvre le cheminement piétonnier, il faudrait que la crue soit de la même intensité que la crue centennale de 2019, ce qui est très rare. Il précise que les services anticipent déjà cela. Concernant les toilettes publiques, il devrait normalement y en avoir à côté du petit bistrot ainsi que sur l'esplanade des Vernets. Sur le reste du linéaire de la voie verte, entre le pont Hans-Wilsdorf et le viaduc de la Jonction, les choses ne sont pas définies mais de tels équipements pourraient être envisagés.

Un commissaire soulève que les pétitionnaires souhaitent limiter la vitesse des cyclistes à 20 km. Il souhaite savoir par quel moyen cela peut être fait.

M^{me} Perler répond qu'il sera sans doute nécessaire de l'indiquer avec des panneaux de circulation.

M. Betty ajoute que certains aménagements n'incitent pas à la vitesse. Il prend pour exemple les traversées piétonnes, où des changements de matériaux permettront de percevoir qu'une diminution de la vitesse est nécessaire. Il informe que ces dispositifs sont multiples. L'aménagement lui-même doit faire comprendre au cycliste qu'il n'est pas sur un axe fort, mais plutôt sur un espace de promenade.

Audition de M. Emmanuel Chaze, attaché de direction à la Direction Praille-Acacias-Vernets (DPAV)

M. Chaze rappelle le contexte de cette pétition en montrant un plan. Il indique que la mutation urbaine a commencé, et que les quelques points montrent les principaux espaces verts et publics existants ou qui vont être créés à destination des futurs habitants. Il indique que le secteur du PAV est déjà occupé avec des entreprises et des équipements majeurs (Rolex, piscine et patinoire). Ce tronçon de voie verte qui va relier les Vernets au bois de la Bâtie va facilement trouver ses usagers, dont le nombre ne fera que croître. Il s'agira d'un tronçon d'espace public, mais aussi de voie piétonne et cycliste qui va être largement utilisée et trouvera toute son utilité. Il montre une image qui explique où le projet urbain en est aujourd'hui en termes de planification et de projet d'infrastructures et d'espaces publics. Le chantier du quai des Vernets s'est aujourd'hui remis en route: un nouveau groupe scolaire et 1350 logements vont y être construits.

Le futur quartier Acacias 1 va lui aussi constituer une transformation importante qui va s'étaler sur plusieurs années, avec plus de 2000 logements et de nouveaux emplois. Au pied du bois de la Bâtie, la zone sera dédiée à l'administration cantonale: 2000 fonctionnaires qui sont pour l'instant répartis dans d'autres secteurs intégreront ce site. Certains secteurs doivent encore faire l'objet d'études, notamment la partie du parc des sports dont les équipements sportifs et techniques vont soit évoluer sur place, soit, pour certains être relocalisés, qui n'est pas encore planifié. La Ville a des pistes, il existe différents scénarios, mais cette zone reste tout de même l'une des moins avancées du PAV.

En revanche, un travail important a été réalisé par la Ville et le Canton concernant la requalification des voiries et des espaces publics se trouvant dans cette zone-là. Il ajoute que le projet comprend aussi la remise à ciel ouvert des rivières, dont il explique les tracés. Il ajoute que beaucoup d'aspects restent encore ouverts et souligne que d'autres aspects sont déjà définis, mais d'autres restent encore à compléter. Il souligne que, dans un projet urbain d'une quarantaine d'années, il est nécessaire de modifier encore certaines choses au fur et à mesure. Dans ce cadre-là, il conclut par deux éléments. Le premier est la confirmation que, du point de vue de la planification urbaine menée par le Canton, cette voie verte sera essentiellement un espace public et non dédié aux vélos rapides, qui auront d'autres itinéraires à disposition. Le deuxième concerne le terrain d'aventures. Il explique que du point de vue du Canton le devenir de cet équipement n'est pas encore décidé. Il pense que cela doit s'intégrer dans une réflexion générale sur les équipements.

Questions des commissaires

Une commissaire a le sentiment que les habitants avaient pu faire partie des réflexions au départ du projet, et qu'ils en ont été par la suite écartés. Elle demande s'il est prévu de continuer à dialoguer avec les résidents.

M. Chaze répond qu'une partie des personnes qui sont à l'origine de cette pétition ont participé à deux concertations réalisées l'année dernière. La première concernait l'espace rivière, qui a amené à un premier projet pour le premier tronçon représentant 400 m autour de l'Etoile sur les 2,5 km de remise à ciel ouvert. Il reste donc encore du dialogue à mettre en place. La deuxième concernait les espaces publics du quartier Acacias 1. Il voit qu'il y a une envie de leur part de continuer à participer, et aussi peut-être un peu de frustration, car ces concertations étaient limitées dans le temps. Il indique que la DPAV est en train de réorienter ses réorientations et ses dispositifs de participation pour les ancrer le plus possible dans des réalisations concrètes. Un dispositif de participation citoyenne sera relancé en 2023, centré sur la première phase de réalisation de cet espace rivière autour de Boissonnas. Il souhaite cependant que la participation soit régulière, et il sera fait en sorte qu'elle soit moins morcelée.

Elle indique que le jardin Robinson est un terrain que les utilisateurs souhaiteraient garder. Elle a cru comprendre que cela n'avait pas encore été décidé par le Canton. Elle demande s'il a son mot à dire, sachant que c'est son service qui définit le parcours de la Drize.

M. Chaze répond que le tracé est décidé in fine par les instances cantonales, mais avant tout par le comité de pilotage du projet, qui est composé du département du territoire et les trois communes concernées (Genève, Carouge et Lancy). Le tracé prévisionnel global avait été validé par ces acteurs.

Un commissaire demande s'il y a une échéance pour définir le tracé prévisionnel.

M. Chaze indique que leur objectif est de remettre la Drize et l'Aire à ciel ouvert à l'horizon de 2030. Cet espace rivières sera un très bel espace public, mais également un ouvrage de gestion des crues qui est nécessaire pour la sécurité des quartiers existants et ceux qui vont être créés à cet endroit-là. Le rythme de remise à ciel ouvert va dépendre de l'avancement des planifications concernant Acacias 2 et le site du parc des sports. C'est au comité de pilotage, aux magistrats et aux services de décider quel rythme ils souhaitent donner à cette planification. Il indique cependant que l'Office cantonal de l'eau et le Département du territoire souhaitent que cette remise à ciel ouvert puisse être réalisée le plus vite possible.

Le commissaire souhaite savoir si le tronçon qui est remis à ciel ouvert pourra être considéré comme un terrain d'aventures tel que demandé par les pétitionnaires.

M. Chaze répond qu'il est possible d'imaginer un projet d'ensemble avec les espaces publics alentour. Il indique qu'il y a encore beaucoup de marge sur ce tronçon. Si des éléments doivent être ajoutés, il sera encore possible d'étendre le programme. L'espace n'est pas figé, mais tous les usages ne peuvent pas s'implanter partout; il faut donc travailler au cas par cas, car il y a beaucoup de demandes pour équiper ces espaces (sport, détente, etc.).

Une commissaire soulève que, lorsque la commission des pétitions a auditionné les pétitionnaires, ces derniers ont fait remarquer qu'en fonction de l'endroit où la Drize serait visible, cela pourrait empiéter sur le terrain d'aventures. Elle comprend, suite à cette présentation, que la Drize déboucherait à l'endroit où se trouve le jardin Robinson. Il faudra donc déplacer ce dernier.

M. Chaze répond que, quel que soit le détail du tracé de la rivière sur ses 150 derniers mètres jusqu'à l'Arve, le site n'a dans tous les cas pas été pensé pour y faire passer une rivière. Il sera certainement nécessaire de modifier beaucoup de choses, mais il ne sait pas encore si le terrain d'aventures devra être déplacé ou si c'est le bassin extérieur qui sera modifié, par exemple. Il faut élaborer un projet sur l'ensemble du site. Il souligne qu'il y a un futur à inventer pour ce terrain.

La commissaire soulève que si ce terrain d’aventures est visiblement construit par l’homme, il ne s’agira plus vraiment d’un terrain d’aventures. Il est important pour les enfants de découvrir la nature, surtout en milieu urbain.

M. Chaze confirme et ajoute que ce sont des espaces qui sont existants et précieux. Il répète que les solutions sont multiples et qu’elles ne nécessitent pas forcément que la rivière passe au milieu du terrain d’aventures.

Une commissaire soulève que près du terrain d’aventures se trouvent les théâtres du Loup et de la Parfumerie. Elle souhaite savoir ce qui est projeté.

M. Chaze ajoute qu’il y a aussi la Gravière qui se trouve à cet endroit. Il indique qu’il s’agit là d’un autre secteur de planification appelé la pointe nord. La DPAV est en train de remettre le projet à jour sur ce secteur-là. Une réflexion est actuellement faite sur la façon d’intégrer 2000 nouveaux fonctionnaires dans les quatre à cinq ans à venir. Il souligne qu’une phase de concertation qui a duré sept mois se termine, dans laquelle les représentants et les usagers de ces équipements étaient assez actifs. Au départ, il était prévu que de nouveaux bâtiments soient construits assez près de ces structures publiques. Il est maintenant envisagé de créer plus d’ouverture et de respiration entre les différents bâtiments. La Gravière, le théâtre du Loup et celui de la Parfumerie seront certainement amenés à rester à cet endroit-là.

Une commissaire indique qu’il lui semble qu’il a fallu remettre de l’eau dans la rivière pendant cet été.

M. Chaze confirme. Il est nécessaire qu’il y ait des ouvrages pour gérer les eaux pour deux raisons. La première est qu’à cause du réchauffement climatique il y aura de plus en plus de crues. Toutes les eaux de la Drize et de l’Aire sont canalisées sous la route des Jeunes. Cette galerie ne sera plus suffisante dans le futur; il est donc nécessaire de gérer et d’absorber les crues à ciel ouvert également. Il est aussi nécessaire de pouvoir stocker l’eau le plus possible, entre le moment où la goutte tombe sur le trottoir et le moment où elle s’infiltré dans des sols ou dans les réseaux, afin de faire face à des semaines de sécheresse.

Séance du 21 novembre 2022

Discussions et vote

Une commissaire se demande s’il n’y a pas un référendum qui va être lancé pour cette zone-ci. Elle se demande, par conséquent, si la pétition n’est pas caduque.

Le président relève que, d’un point de vue formel, ce n’est pas parce qu’il y a un référendum que la pétition devient caduque. Il faut tout de même instruire cela, à son avis.

Le Parti socialiste soutiendra cette pétition pour qu'elle soit renvoyée au Conseil administratif. Aux dernières auditions, il leur a semblé qu'il était important de renforcer la consultation des habitants du futur quartier. La commissaire comprend la position des autorités pour apporter leurs expertises. Il y a une volonté d'intégrer les points de vue de la part de M. Chaze et de M. Betty. L'avenir du jardin Robinson serait compromis. L'esprit du jardin, dans l'esprit du jeu libre mis à disposition des enfants, devait être respecté. C'est une volonté des pétitionnaires et cela va aussi dans le sens du Canton et de la Ville, qui souhaitent remettre de la verdure. Pour l'implantation des toilettes publiques, il a été indiqué qu'il n'y en aurait qu'une. Le Parti socialiste a déjà évoqué le fait qu'il faudrait en mettre plusieurs. Le Parti socialiste souhaite renvoyer la pétition au Conseil administratif.

Le Parti libéral-radical partage les propos énoncés. Au vu de l'importance des projets, ils reprennent les arguments du Parti socialiste et renvoient la pétition au Conseil administratif.

Ensemble à gauche trouve que le terrain d'aventures est une formule excellente pour les enfants de la ville. Ils ont un contact avec la nature. Il est important de maintenir le terrain d'aventures. La commissaire connaît celui des Voirêts qui offre énormément d'activités. M. Chaze a déclaré que le devenir du terrain d'aventures n'était pas fixé. Ensemble à gauche renvoie la pétition au Conseil administratif.

Pour le Centre, les citoyens du PAV ont l'impression qu'ils ne sont pas consultés. Ils ont insisté sur le fait que ce quartier ne devienne pas un quartier de grande densité et qu'il est important de garder des zones où les gens peuvent se délasser. La commissaire espère que le Conseil administratif tiendra compte des voix des habitants afin de garder le jardin Robinson. Pour la rivière, elle espère qu'ils trouveront une solution qui conviendra aux habitants.

Le Mouvement citoyens genevois indique que c'est une problématique générale qu'on a vue. Sur toute la zone du PAV, on ne sait pas ce qui va être fait. Tout est remis en doute. On comprend que les associations de quartier agissent par voie de pétition. Ils soutiennent l'idée qu'ils aient un terrain d'aventures pour les enfants. Pour la cohabitation, ce qui a été proposé pour le début du quai des Vernets était satisfaisant. Il faut voir si cela est possible. Il faut voir les moyens de réduire la vitesse pour les cycles. Le Mouvement citoyens genevois soutient un renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Les Verts soutiennent le renvoi au Conseil administratif. Ils tiennent à saluer la démarche participative de cette pétition. Ils saluent les aménagements qui vont arriver. En revanche, dans les auditions, on a présenté l'espace rivière comme futur terrain d'aventures, or cela ne correspond pas à la demande des pétition-

naires, ni aux besoins. Le renvoi au Conseil administratif vise à s’assurer que la sécurité des aménagements, notamment en termes de mobilité et de qualité de vie, soient remplis.

Le président répond qu’il verra cela avant le début de la nouvelle législature. Ils ne les oublient pas.

Vote

Le renvoi de la pétition P-464 au Conseil administratif est accepté à l’unanimité.

Un commissaire a une information concernant l’application de la loi sur l’administration des communes qui prévoit que le Conseil administratif est auditionné sur chaque objet. Il a une précision à apporter: cela s’applique aux textes d’initiatives des conseillers municipaux. Dès lors, stricto sensu, cela ne s’applique pas aux commissions. Cela ne n’empêche pas d’auditionner les conseillers administratifs, mais pour les pétitions futures l’audition du magistrat est à mettre en regard avec le contenu de la pétition.

- Annexes:*
- présentation de l’AAA (séance du 30 mai 2022)
 - accueil libre au terrain d’aventures des Acacias, enjeux et place de l’enfant dans la ville (séance du 30 mai 2022)
 - carte Siegfried des Acacias (séance du 30 mai 2022)
 - observations de l’AAA relatives à l’enquête publique sur le PLQ Acacias 1 (séance du 30 mai 2022)
 - implantation et gabarits du PLQ Acacias 1 (séance du 30 mai 2022)
 - présentation de l’AGCM (séance du 26 septembre 2022)

P-464 Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce : zone de loisirs et de détente au Quai des Vernets / Pour un Terrain d'Aventures permettant aux enfants d'interagir avec le milieu naturel

Audition de l'AAA par la Commission des pétitions - le 30 mai 2022

Documents disponibles durant l'audition :

Plan de la remise à ciel ouvert de la Drize, Carte Siegfried 2e édition 1898-1915 (sitg.ch), implantation et gabarits du PLQ Acacias 1, le film sur les Terrains d'aventures produit par l'Interrob (version intégrale et version 5 minutes).

Film intégral à disposition ainsi que les documents. Les membres de la commission sont cordialement invité-e-s à venir nous rencontrer sur le site du Terrain d'aventures lorsqu'il est en activité.

Qui sommes-nous et d'où parlons-nous ?

- Association pour l'Animation des Acacias, gérante de la Maison de quartier des Acacias, cette démarche, notre implication et des besoins avérés
- Nous sommes très satisfait-e-s et en lien avec les collaborateur-trice-s de la Ville de Genève des différents services et des différents départements
- Nous nous adressons aujourd'hui à la commission car il est question de **vision politique**, de choix à faire, de priorités à donner, d'orientations à préciser. Une fois ces positions connues, il sera possible de former des groupes de travail. Nous souhaiterions être inclus dans ces séances en amont, lors de la définition du programme et des orientations, afin d'être en mesure d'agir sur le fond et pas seulement sur la forme.
Exemple : MEP sur la voie verte déjà actif mais sans la société civile

Contexte :

- La population des Acacias va doubler, quartier très dense + secteurs les plus précaires de la ville de Genève (CATI-GE)
- L'accord très récent pour le déménagement de la voirie permet à présent de travailler sur le programme pour le Parc des Sports
- Le cahier des charges du concours de l'esplanade des Vernets est publié aujourd'hui (nous participons au jury)
- La prochaine fermeture du Quai des Vernets à la circulation motorisée. Les aménagements prévus sur les quais sont compatibles avec la présente pétition. Bref descriptif
- La remise à ciel ouvert de la Drize est une opportunité exceptionnelle. Aussi son tracé doit-il être décidé non seulement en fonction des considérations foncières et organisationnelles mais surtout environnementales et sociétales. Les enjeux hydrologiques (pente, marnage de l'Arve, etc.) sont compatibles avec un tracé plus souple, répondant davantage aux besoins de la population, parmi lesquels la nature en ville

Nos demandes :

1. **Une voie verte qui soit compatible avec la création d'espaces publics appropriables sur les quais d'Arve**
Concevoir des espaces publics forts aux abords de l'Arve, aménagés de sorte à permettre une multiplicité d'usages. Aussi la voie verte doit-elle être adaptée au contexte, avec un report de la circulation cyclable rapide sur Dussaud et Ansermet
Le Quai des Vernets, une fois libéré de la circulation motorisée, doit être aménagé de sorte à favoriser la vie de quartier. L'accès aux berges de l'Arve fait partie des atouts du site et la vitesse de circulation sur la voie verte doit être modérée afin de préserver les qualités de cet espace public. Une placette comprenant une aubette est projetée sur le Quai des Vernets à proximité du pont des Acacias / un « arrière » de la patinoire et de la piscine qui sera revalorisé pour lui redonner sa vocation d'espace public.
2. **Privilégier un tracé de la rivière favorable à la nature en ville et saisir l'opportunité de l'intégrer au Terrain d'aventures qui accueille déjà les enfants de 8 à 12 ans ainsi qu'au futur Parc des Sports.**
Le doublement du nombre d'habitant-e-s aux Acacias ainsi que le besoin d'interagir avec le milieu naturel plaident en faveur d'un aménagement de la confluence entre la Drize et l'Arve qui développe tout le potentiel paysager, symbolique, environnemental et d'usages du lieu.
3. **Le maintien du Terrain d'aventures dans le programme du Parc des Sports et sa conception en cohérence avec la philosophie des Terrains d'aventures**
4. **La participation des habitant-e-s aux différents groupes de travail** (MEP, etc.) relatifs à la voie verte, au Parc des Sports, etc. et ce dès le début des réflexions autour du programme et des orientations, mais également tout au long du développement des projets, afin d'apporter notre expertise qui est complémentaire à celle des services et mandataires impliqué-e-s.

Explications sur la **philosophie des terrains d'aventures et leurs spécificités** (voir document joint et film). Sur ce site il y a des questions qui se posent en lien notamment avec le marnage de l'Arve. C'est pourquoi un dialogue entre les services, les mandataires compétent-e-s et les représentant-e-s des usager-ère-s est nécessaire.

Lieux de vie collective, intérieurs et extérieurs :

La population des Acacias va doubler + précarité (CATI-GE), du coup les besoins de la population et en particulier des enfants d'avoir des **lieux de vie collective, intérieurs et extérieurs** sont importants :

- Les Acacias en sont particulièrement mal dotés (seulement la MQ Acacias)
- A l'heure actuelle, dans le PLQ Acacias 1, les lieux de vie collective dans les bâtiments (MQ, ludothèque, centre culturel...) ne sont pas clairement identifiés, il ne s'agit que de m2 de surfaces réservées à des équipements publics, au rez d'immeubles de logements.
- Espaces publics très contraints. D'où l'importance de concevoir des **aménagements qualitatifs, polyvalents et évolutifs** (on sait que ce qui était vrai il y a 10 ans n'est plus vrai aujourd'hui, évolution des enjeux et des pratiques, on ne sait pas ce qu'il en sera dans quelques années avec les enjeux environnementaux et sociétaux), laisser le plus de latitude possible et permettre les usages les plus souples possibles, donc éviter des destinations d'usages très spécifiques.

Voie verte et quais d'Arve :

Par rapport à l'avancement du projet de piétonnisation et de passage de la voie verte sur le quai des Vernets, le dialogue est fructueux. Par exemple, l'idée de l'**aubette** qui pourrait non seulement exister mais serait l'**opportunité**

de développer un projet à vocation sociale aussi bien pour les usages qu'elle permettra que pour son exploitation. Il s'agit d'une occasion de créer et renforcer des synergies entre services de la Ville mais aussi avec la population et le tissu associatif et culturel.

Nous sommes en lien avec d'autres acteur-trice-s, notamment l'ARVe, sur ces périmètres.

Le projet actuel d'aménagement du quai des Vernets est compatible avec nos préoccupations. Toutefois nous invitons la Commissions à émettre des recommandations afin de :

- limiter la vitesse des cycles et leur emprise spatiale.
- veiller à un accès sûr et privilégié aux berges de l'Arve pour la population,
- favoriser l'appropriation du quai par les habitants et développer un espace public fort à proximité du pont des Acacias (plus large et ensoleillé, trait d'union entre la rivière et les bâtiments).

Cycles : déplacements quotidiens et/ou rapides - prioriser un report sur le boulevard Dussaud qui sera réaménagé, ainsi que sur le quai Ansermet qui est déjà un axe cycliste fort.

Enjeux sur la suite de la voie verte : de toute façon le resserrement entre la queue d'Arve et Firmenich implique un partage de l'espace, donc une voie verte commune aux différents modes, avec des vélos poussés.

L'actuel « arrière » de la patinoire et de la piscine va être revalorisé. Ce périmètre est très utilisé par la population avoisinante. Actuellement il y a déjà des usages, tels que jogging, yoga, sports collectifs, Work out, etc. Ces pratiques y sont davantage présentes depuis le Covid. Ces besoins ne seront que croissants car la population des Acacias va doubler à terme.

Tracé de la rivière :

Nous sommes très défavorables à un tracé rectiligne de la rivière, qui passerait entre les bassins intérieurs et extérieurs de la piscine. Une rivière est rarement rectiligne... Il s'agit en l'état du scénario privilégié et en étude (OCEAU, DPAV et mandataires). Un tracé rectiligne répond à des exigences foncières et non pas hydrologiques (voir carte Siegfried). Cela permet la remise à ciel ouvert indépendamment de l'évolution du bâti, puisque la Drize empruntera le viaire actuel. De plus, cela optimise les surfaces à bâtir, mais détourne des opportunités de création d'espaces publics. Toutefois la Ville peut opter pour un tracé autre entre Dussaud et l'Arve et peut inciter le Canton à repenser le tracer déjà plus en amont, depuis la future école.

S'il le tracé linéaire en surface est réalisé, il sera très probablement maintenu, rendant impossible l'exploitation du potentiel incroyable et l'opportunité de créer un lieu un peu magique, porteur de sens. Si les échéances des projets ne permettent pas un tracé définitif, **impérativement canaliser en sous-sol la Drize pour laisser le temps au développement du projet et garder la possibilité d'imaginer une confluence moins contrainte.** En amont, le lit de la rivière est très étroit et les berges sont en pente. Dans le périmètre du Parc des Sports, nous avons l'occasion de concilier nature en ville, Terrain d'aventures et pratiques sportives au centre-ville.

Si le tracé rectiligne est confirmé, cela implique un usage très réduit des rives. Soit la clôture reste, et l'accès ne serait possible que durant les deux mois d'été avec un ticket de baigneur, soit la Drize n'est pas incluse dans l'enceinte de la piscine, et nous craignons un effet d'encaissement (dénivelé de 4 mètres entre Dussaud et l'embouchure). Et puisque la pelouse actuelle disparaîtrait, elle devrait être compensée par des surfaces dans le périmètre du Parc des Sports (à l'arrière de l'actuel Terrain d'aventures).

Sport et retour à la nature peuvent très bien se marier. La société et les enjeux climatiques plaident pour un esprit plus naturel, et notre rapport aux pluies et aux crues ne doivent pas se limiter à la simple gestion des risques. Évidemment cela demande de réfléchir au positionnement du Terrain d'aventures qui serait certainement déplacé

au sein du même périmètre, plus en amont de la Drize (maintenu, voir agrandi, dans le même périmètre), pour tenir compte du mariage de l'Arve.

Terrain d'aventures et Parc des Sports :

L'évolution du périmètre offre la possibilité de réfléchir ensemble, d'intégrer les spécificités du Terrain d'aventures et le concevoir en lien avec la Drize.

Hors du temps de présence des enfants, cet espace est disponible à l'ensemble de la population. Aujourd'hui déjà c'est un lieu très prisé de la population parce qu'il est possible d'y passer du temps en s'y sentant libre, en écoutant un peu de musique, sans déranger le voisinage. Il s'agit de lieux qui manquent dans un quartier dense. Cela éviterait de potentiels conflits d'usages si les gens disposent d'aménagements qualitatifs. Parmi les autres usages potentiels sur le site du Terrain d'aventures, nous imaginons des cours de Yoga ou Tai chi, de la méditation, qui n'ont pas besoin d'infrastructures particulières mais de lieux avec des qualités, notamment paysagères et avec un rapport à la nature.

Zone de détente et de loisirs, sans conflits d'usage :

Si la Drize oblique légèrement depuis l'école prévue dans le PLQ Acacias 1, cela créerait un dégagement à la hauteur de Rolex (périmètre cantonal), propice à la création d'une zone de détente et de loisirs à l'écart des bâtiments de logements. Il s'agirait d'un véritable espace public et non pas d'interstices bordant les voies de circulation mobilité douce. Cela répondrait à la demande d'espaces de vie collective non marchande à l'extérieur, notamment nocturnes et festifs. Cela éviterait l'apparition de tensions que l'on connaît sur la plaine de Plainpalais ou à la rue de l'Ecole de médecine, y compris en dehors de la fréquentation commerciale des bars. Certes ces activités peuvent générer des nuisances, mais elles répondent aussi à un besoin. Des espaces supportant de telles pratiques sont une nécessité si l'on veut une ville vivante et inclusive, qui donne la possibilité à la population de se retrouver à des horaires durant lesquels les gens se reposent. La ville se veut hospitalière, de nuit comme de jour. La nuit est un patrimoine et un bien commun. Il s'agit de garantir à la fois le droit au repos mais aussi le droit de profiter du soir et de la nuit.

Les jeunes et habitant-e-s avec lesquels nous avons travaillé ont des propositions très concrètes, peu coûteuses, polyvalentes et il suffirait d'avoir un peu plus que les 5 mètres de quai, de disposer d'un dégagement pour répondre à ces besoins-là, de façon très qualitative et à proximité de la rivière

Satisfaire cette demande de l'autre côté du boulevard Dussaud permettrait d'être plus spécifique dans le Parc des Sports sur des questions de nature en ville et d'activités de loisirs et de sports. Cela réduirait la pression d'usages avec des gens qui souhaitent pique-niquer, s'asseoir dans l'herbe, s'ils ont la possibilité de le faire en amont de la Drize, de l'autre côté de Dussaud. Il importe de diversifier les propositions afin d'accueillir plus de monde en les répartissant, y compris sur l'Esplanade des Vernets. Rien qu'aux Acacias il y aura 14'000 habitant-e-s en lieu et place des 7000 actuel-le-s. Et le Parc des Sports n'est pas destiné aux seul-e-s habitant-e-s du quartier mais aura un rayonnement communal voir plus étendu. La Ville ne peut pas seule répondre aux besoins en espaces publics avec l'Esplanade des Vernets, le Quai des Vernets et le Parc des Sports (le Terrain d'aventures compris). Aussi le tracé repensé de la rivière offrirait un espace supplémentaire et complémentaire. Le tracé doit renoncer à maximiser les mètres carrés de plancher à bâtir au détriment de la qualité de vie de la population. Quelques centaines de mètres carrés peuvent être concédés pour répondre aux besoins de rencontre et permettre l'anticipation des conflits potentiels et éviter de devoir créer des postes de médiateur-trice-s de nuit dans quelques années et qui seraient à la charge de la commune.



Les Acacias, le 30 mai 2022

Accueil libre au Terrain d'Aventures des Acacias

Enjeux de la place de l'enfant dans la ville

Le Terrain d'Aventures Acacias est un lieu d'accueil libre qui fonde ses accueils et le développement d'activités sur la philosophie des Terrain d'Aventures et Jardins Robinsons. Il est au cœur des enjeux de la place des enfants dans la Ville.

1. Enjeux de la place des enfants dans la Ville

❖ enjeux historiques

penser la ville en intégrant les besoins des enfants, une préoccupation historique à la base de la conception des Terrains d'Aventures, avec leur émergence en Europe dès 1930

❖ enjeux socio-éducatif

permettre aux enfants de disposer d'espaces en milieu urbain leur permettant de se déployer librement et de vivre des expériences individuelles et collectives répondant aux besoins fondamentaux de l'enfance

❖ enjeux locaux et au niveau international

considérer les besoins locaux et l'accessibilité facilitée des enfants à ces espaces, dédiés prioritairement à leur intention. Mesurer la pertinence de ce type d'accueil, par l'existence et la réémergence de ces Terrains d'Aventures au niveau international

❖ enjeux actuels

offrir une alternative à l'usage des écrans dans la vie quotidienne des enfants avec des lieux « ressources » qui privilégient la possibilité d'inter-agir sur son environnement au moyen du contact avec la nature, la terre, l'eau, le feu, le bois (notamment la construction de cabanes), distincts des zones urbaines classiques à fort croisements d'usages standardisés (commerces, habitats, routes, etc.)

2. Enjeux des fondements de l'accueil libre

❖ la libre adhésion

venir pour une durée indéterminée, l'enfant est libre de ses allées et venues

❖ la libre participation

choisir ses activités, en fonction de ses besoins et envies

❖ la vie communautaire, les valeurs du partage, de l'entraide, du respect de soi et des autres

découvrir la vie communautaire, retrouver des copain-e-s ou les adultes du lieu, participer aux tâches et s'exercer à l'entraide, faire de son mieux pour résoudre des conflits

- ❖ **la pédagogie par l'expérience :**
développer ses idées d'activités, expérimenter en s'appropriant des espaces, des matières et techniques. L'enfant peut bricoler, jouer, inventer (construction de cabanes, creuser un trou, concevoir un jeu, etc.) en déployant son imaginaire et sa créativité
 - ❖ **la responsabilisation et l'autonomisation des enfants**
mettre en valeur des savoir-être et des savoir-faire en stimulant la capacité de l'enfant à réfléchir, son sens critique, l'aidant à décider et à s'engager dans ce qu'il effectue au niveau individuel et collectif
 - ❖ **le rapport de confiance entre l'enfant, ses parents et le lieu**
signer une Charte concernant la vie du Terrain et passer des étapes dans la consolidation du rapport de confiance avec ses parents, dans le dialogue, en développant ses capacités à mener sa journée, à se prendre en charge, à se responsabiliser
- 3. Enjeux du maintien et de l'adaptation de l'aménagement du Terrain d'Aventures des Acacias en fonction des grandes mutations du quartier des Acacias**
- ❖ **maintenir et adapter l'aménagement du Terrain d'Aventures aux nouveaux défis du quartier, en étudiant la possibilité de réaliser un tracé de la rivière intégré au territoire du terrain**
réaménager et agrandir le Terrain d'Aventures des Acacias en maintenant la singularité de son usage, afin de garantir aux enfants la possibilité d'agir sur l'espace et d'interagir avec le milieu naturel et en particulier la rivière
 - ❖ **mesurer la plus-value pour la population d'un tel espace**
prendre la mesure de la densité de population à venir sur le territoire des Acacias et garantir des espaces de liberté et « d'oxygène » pour les enfants
 - ❖ **constater la compatibilité de l'espace avec d'autres usages, en dehors des horaires spécifiquement réservés aux enfants**
concevoir qu'en dehors des usages propres aux animations du Terrain d'Aventures, l'espace peut accueillir tous types d'usagers
 - ❖ **associer dans l'intégralité du processus de la conception du ré-aménagement du Terrain d'Aventures les acteurs concernés**
inclure dans l'intégralité du processus concernant le Terrain d'Aventures l'expertise des représentants de l'Association pour l'Animation des Acacias (membres actif-ve-s/bénévole-s de l'association et professionnel-le-s)
 - ❖ **réaliser un projet urbain, s'imposant comme une réalisation modèle à Genève, en réponse aux enjeux sociétaux**
servir de référence urbanistique, en travaillant à la réalisation d'un Terrain d'Aventures qui en intègre les éléments constitutifs spécifiques, en particulier sur la conception du profil d'aménagement du sol (arbres à cabane, espace pour un foyer, espace de rassemblement, passage pour les vélos, etc.)

Ceci permettra la prise en compte des besoins des enfants, par la réalisation d'un projet favorisant leur épanouissement dans un contexte urbain de plus en plus dense.



Carte Siegfried, 2^e édition 1898-1915, sitg.ch



Observations de l'Association pour l'Animation des Acacias (AAA) relatives à l'enquête publique sur le PLQ Acacias 1 :

Préambule :

L'Association pour l'Animation des Acacias gère la Maison de quartier des Acacias. A ce titre nous veillons à informer la population du quartier sur les projets de transformation des Acacias, et nous relayons les préoccupations des habitant-e-s auprès des équipes en charge du développement des projets ainsi que des représentant-e-s politiques. Notre engagement concernant les questions territoriales est déjà ancien, puisque nous participons activement aux concertations et séances de travail depuis une quinzaine d'années.

Nos observations émanent d'une part de notre fine connaissance du dossier relatif au PLQ Acacias 1 mais également d'une large consultation menée auprès des habitant-e-s et usager-ère-s des Acacias (dans les rues et parcs, lors de l'accueil tout public à la Maison de quartier, lors de séances dédiées, lors de l'Assemblée générale de l'AAA, etc.). Les besoins évoqués concernent donc des personnes de profils et âges très divers.

De plus, nous avons conduit des ateliers auprès de 101 adolescent-e-s et jeunes adultes de 15 à 21 ans résidant soit dans le quartier soit dans les communes limitrophes. Les objectifs étaient de récolter leurs observations, d'identifier leurs besoins et les enjeux qu'ils perçoivent et enfin de faire émerger des propositions. Ce processus s'est réalisé en petits groupes. Il-elle-s ont tous travaillé sur l'Espace rivière ainsi que sur le PLQ Acacias 1 durant une dizaine d'heures, réparties sur 8 semaines.

Les points soulevés par les jeunes convergent la plupart du temps avec les préoccupations de la population du quartier. Il est intéressant de constater que nous n'avons identifié aucune contradiction entre les différents groupes d'âge dans les besoins et observations exprimés.

Synthèse des positions et besoins exprimés par les habitant-e-s des Acacias :

Les habitant-e-s des Acacias, au même titre que l'Association pour l'Animation des Acacias, saluent la volonté des autorités d'offrir à la population un périmètre libéré de la circulation motorisée, ce qui permettra à tous de s'approprier l'espace public. Les plus jeunes en particulier pourront davantage explorer le quartier, ce qui leur procurera un sentiment de liberté et développera leur autonomie.

La remise à ciel ouvert de la Drize et de l'Aire est également accueillie avec enthousiasme par les habitant-e-s des Acacias.

Les besoins identifiés :

- Des parcs de proximité
- Des logements lumineux et aérés ainsi que des espaces ouverts ensoleillés
- Des terrains multisports
- Des lieux extérieurs où la vie en groupe est possible même la nuit et gratuitement
- Des espaces (intérieurs et extérieurs) d'innovation culturelle et sociale.
- Des cœurs d'îlots dimensionnés de sorte à permettre une appropriation par la population sans prêter les habitant-e-s
- Des cœurs d'îlots accessibles à tous et tout le temps
- Des bâtiments qui satisfassent le principe de l'accessibilité universelle
- Des établissements secondaires I et II à proximité
- Des équipements scolaires primaires bénéficiant de plus d'espace
- Des équipements de quartier (Maison de quartier et crèche) sans conflit d'usage
- Des espaces ouverts qui permettent de développer une vie de quartier. Pour ce faire, attribuer des degrés de sensibilité au bruit de niveau III dans l'ensemble du PLQ (les cœurs d'îlots peuvent être en DS II, sauf si des équipements publics prennent place dans les bâtiments de l'îlot).

Synthèse des réflexions menées par les jeunes :

Les jeunes ont identifié des lieux forts au sein du PLQ Acacias 1 :

- L'Espace rivière : un potentiel de ressourcement et de socialisation en petits groupes
- Le Parvis de la Drize (périmètre large autour de Scli) : un espace public majeur et convivial, ensoleillé, central, polyvalent, supportant l'animation et une multiplicité d'usages
- La petite place au coude de la rivière, à l'angle de la rue Viguet et de la rue Boissonnas : un futur lieu d'urbanité, moteur de la vie à l'échelle du quartier, bordant la rivière et proche de l'école
- Le Jardin de Ternier (ainsi que le potentiel de développement social et culturel de Ternier)
- La place triangulaire
- Une future réaffectation du bâtiment O et de son couvert en faveur d'usages collectifs
- Des micro-espaces intimistes : quai de la Drize et lit de la rivière, viaire, cœurs d'îlots
- Des espaces publics belvédères en toiture : permettant la création de terrains multisports (D1) ainsi que d'une terrasse publique (A1)
- Dans le secteur Acacias 2, bordant la Drize, à la hauteur de Rolex : une esplanade vivante et accueillante, permettant de s'y retrouver en petits groupes sans gêner les habitant-e-s, y compris en soirée. Ce lieu comprendrait un abri couvert ouvert vers l'extérieur, de l'eau potable, des WC, des grills et des tables

Les jeunes invitent les autorités à porter une attention particulière aux questions suivantes :

- Penser les usages dans l'espace publics 24/24, 7/7 et à toutes les saisons (variation des usages et du public)
- Aménager l'espace public de manière que toutes les personnes puissent trouver leur place et développer une vie sociale
- Concevoir des espaces qui permettent de se retrouver en soirée, d'écouter de la musique ... si possible proche de la rivière
- Créer des terrains multisports (demande émanant aussi bien des filles que des garçons)
- Anticiper les éventuels conflits d'usages en intégrant les différents besoins dans l'aménagement

Observations relatives au PLQ Acacias 1 :

Si le PLQ intègre certains des besoins identifiés par les habitant-e-s, d'autres sont insuffisamment pris en compte. L'Association pour l'Animation des Acacias transmet donc des observations, des propositions et des modifications à ce PLQ.

Charte des espaces ouverts et concertation :

L'AAA a participé entre octobre 2021 et mars 2022 à la concertation visant à inscrire dans la Charte des espaces ouverts des principes issus de ce processus. Or la Charte, telle que présentée durant l'enquête publique, ne reprend qu'un point parmi ceux adoptés par consensus, à savoir l'accessibilité universelle (PMR). Nous demandons donc, comme il a été décidé lors de la séance de bilan de la concertation, d'ajouter à la Charte des espaces ouverts les autres principes retenus lors de la concertation, à savoir :

Participatifs

Certains espaces ouverts du quartier devront être élaborés de manière participative.

Inclusifs

Tous les publics doivent trouver leur place et se sentir légitimes dans l'espace public, indépendamment du handicap, du statut, de l'âge, du genre, de l'identité ou de l'orientation sexuelle. Le principe de droit à la ville sans condition ne doit pas être interprété comme une demande d'espaces spécifiques mais au contraire comme l'expression de la nécessité d'un espace plus ouvert et plus accessible, d'un espace où chaque personne a le sentiment d'être un-e citoyen-ne à part entière, égal-e à l'autre, avec ses appartenances multiples.

Accessibles

Les cœurs d'îlots doivent être accessibles à tous et à tout moment.

Appropriables

Certains espaces ouverts doivent permettre un aménagement après la construction du quartier dans une logique de deuxième chantier. Les rues et ruelles internes au quartier doivent permettre une appropriation spontanée par les utilisateur-ric-e-s et habitant-e-s du quartier.

Différenciés

Pour favoriser une dynamique au sein du quartier, il importe de définir des ambiances variées, y compris dans les cœurs d'îlot.

Flexibles

Les espaces ouverts sont pensés pour laisser la place à l'inorganisé, l'improvisé, la mutation.

Parc de proximité :

Nous saluons la volonté de créer le Jardin de Ternier le long de la route des Acacias. Un espace vert fait partie des demandes exprimées par les usager-ère-s du quartier des Acacias. Le parc de Ternier répond à un certain nombre de besoins de la population mais sa petite dimension ne permet pas de développer tous les usages.

Le jardin de Ternier ne répond pas à certains besoins des enfants. A cet âge, l'aire d'aventures dans laquelle on est autorisé à évoluer sans adulte se situe proche de son domicile et s'arrête à proximité des axes de circulation. Un maillage d'espaces différents leur permet de développer une pratique de la ville la plus autonome possible, ce que favorise l'absence de circulation motorisée.

Nos remarques et propositions tendent à offrir des espaces complémentaires.

Ensoleillement :

Bien que le changement climatique impacte les villes, l'ensoleillement reste essentiel, aussi bien pour l'habitabilité de l'espace public que pour la luminosité des logements. Éviter l'éclairage permanent des habitations compte à la fois pour des questions de consommation énergétique et de confort des occupants. La nature a également besoin du soleil pour prospérer.

Sports collectifs :

Le PLQ tel que présenté dans l'enquête publique ne comprend pas de surface permettant d'aménager des terrains de football, de basket ou des terrains multisports. Or il s'agit d'un besoin très clairement exprimé par la population. Nous proposons deux solutions qui permettraient de créer de tels espaces. Les deux options peuvent coexister.

Option 1 :

Nous proposons d'adjoindre au périmètre de l'école l'aire de localisation E (tout ou partie) afin d'y prévoir diverses infrastructures publiques (bâtiment ne comportant pas de logement), et ce sans créer de conflit d'usage car il n'y aurait pas de voisinage immédiat, l'aire étant comprise entre le bâtiment de Rolex et l'école.

Il serait alors possible d'y implanter des surfaces sportives (basket, work out, et football), une crèche et son jardin privatif, une Maison de quartier ou un Espace de quartier et, à proximité de la rivière, un abri couvert polyvalent permettant un usage diurne et nocturne tel que demandé par les jeunes.



Option 2 :

Il serait judicieux de concevoir un espace de rencontre et de socialisation en utilisant le toit des parkings situés le long de la route des jeunes (D1). Compte tenu des dimensions du bâtiment, il serait possible d'y inclure un terrain de football urbain, un terrain de basket, un espace de work out ainsi qu'une guinguette et un coin convivial comprenant des tables et bancs. Cet espace public situé en hauteur offrirait des perspectives non seulement sur le quartier, mais également sur l'Etoile et Pont Rouge. Il jouirait d'un très bon ensoleillement, ne générerait pas de nuisances car le bâtiment borde un axe de circulation et se situe en marge du quartier. De plus, le bâtiment est un parking, ce qui rend l'accessibilité plus aisée (horaires étendus).

Afin de permettre la création d'un espace de pratique sportive collective et de socialisation, l'Article 17 al. 8 sur les toitures devrait être modifié.



Lieux collectifs de création et de vie sociale :

Dans le quartier des Acacias il manque actuellement de lieux favorisant les dynamiques collectives, puisque seule la Maison de quartier répond à ce besoin. Il est donc important de créer de véritables lieux d'innovation sociale et culturelle, associant les habitant-e-s et les acteur-ric-e-s associatif-ive-s présent-e-s sur le territoire. Afin de contribuer à la cohésion entre les actuel-le-s et futur-e-s habitant-e-s du quartier, de tels lieux devraient être situés à l'interface entre ancien et nouveau tissu urbain.

Nous proposons s'affecter à cet usage les bâtiments emblématiques de l'identité du quartier que sont les maisons situées au chemin de Ternier ainsi que le garage Emil Frey.

Le PLQ prévoit une possible destruction du couvert du bâtiment O (garage Emil Frey). Nous demandons qu'il soit conservé. Il est idéalement placé, facilement accessible, aéré, à l'abri des intempéries comme du soleil. Il y a une forte demande des habitant-e-s pour disposer d'un tel couvert, afin d'y développer un espace de sociabilité, notamment en soirée le week-end. Quant au garage lui-même, lorsque le contrat liant la Fondant PAV aux exploitant-e-s du

garage le permettra, il faudrait changer d'affectation ce bâtiment au profit d'un usage social et culturel.

À un autre niveau, les toits des bâtiments offrent des espaces intéressants. Par exemple, on peut imaginer un accès public en terrasse sur le toit de la tour A1 (Art. 17 al. 10, l'éventuel étage technique ne doit pas empêcher la création d'un espace de détente et de rencontre sur cette émergence). Ce belvédère, situé sur le bâtiment construit durant la première phase de transformation du PLQ, permettrait d'établir un lien avec l'évolution du quartier. Il ne générerait pas de nuisances sonores, et jouirait d'un ensoleillement maximal, ce qui est fort appréciable en périodes froides.

Parvis de la Drize :

Ce lieu d'urbanité très central devrait couvrir un périmètre étendu (Acacias centre -route des jeunes -limites des bâtiments D1 et D5, H1 et H2 -route des Acacias).

La tour H1 « mord » sur un bel espace. Nous suggérons de la décaler plus au nord vers G2.

Pour la jonction entre la Drize et l'Aire, les habitant-e-s des Acacias sont favorables au passage en surface de la prise d'eau de l'Aire dès la route des Jeunes, favorisant ainsi l'apparition d'un espace fort autour de Sici.

Valoriser un potentiel lieu d'urbanité, la place Viguet-Boissonnas :

Selon les images et plans présentés, l'un des espaces publics principaux du quartier se situera au coude de la rivière, à l'intersection de la rue Viguet et de la rue Boissonnas. Le dégagement et l'emplacement permettent la création d'une petite place. Pour aménager un tel lieu, il convient de redimensionner la voie circulaire desservant le garage Autobritt à la rue Viguet afin que sa longueur soit réduite et préserve les qualités du site. Les trémies et accès des parkings doivent être conçus de sorte qu'ils n'hypothèquent pas le potentiel des espaces publics en devenir. Il convient donc d'adapter l'Article 33 al. 2 à 4 afin de libérer l'espace de la future place en faveur des piétons.

DDP (Droits de superficie) :

L'État étant propriétaire des terrains du PLQ (une parcelle appartenant à la CPEG), la Fondation PAV pourrait décider dans l'octroi des DDP d'inscrire des principes qui feraient de ce quartier un modèle.

Nous proposons que les contrats de DDP ne soient conclus qu'avec des investisseurs qui consentent à bâtir des immeubles entièrement (100%) accessibles aux PMR.

Le message donné irait dans le sens de la Constitution genevoise, de l'article 109 de la LCI et de la SIA 500.

Les investisseurs devraient prévoir dans leurs bâtiments des locaux communs non marchands, comme le font déjà la plupart des coopératives.

Les DDP garantiraient un usage des cœurs d'îlots permanent et pour toute la population.

Dans l'attribution des DDP aux investisseurs, nous demandons qu'une attention particulière soit portée à leurs préoccupations environnementales, notamment dans le choix des matériaux de construction.

Bâti et PMR :

Nous demandons que les bâtiments dans leur intégralité, soit les logements, les portes d'allées, les locaux commerciaux et les équipements publics, soient conçus en tenant compte des besoins des PMR.

Parmi les points soulevés par les concernés : largeurs des portes, dimensions des sanitaires, absence de seuils, y compris pour les balcons, poids des portes d'entrée, hauteur des boutons et interrupteurs, durée suffisante pour le passage (accès par badge, ouvertures des portes et ascenseurs...).

Espace public et PMR :

L'accès au lit de la rivière devrait être permis également aux PMR. Pour ce faire, nous suggérons :

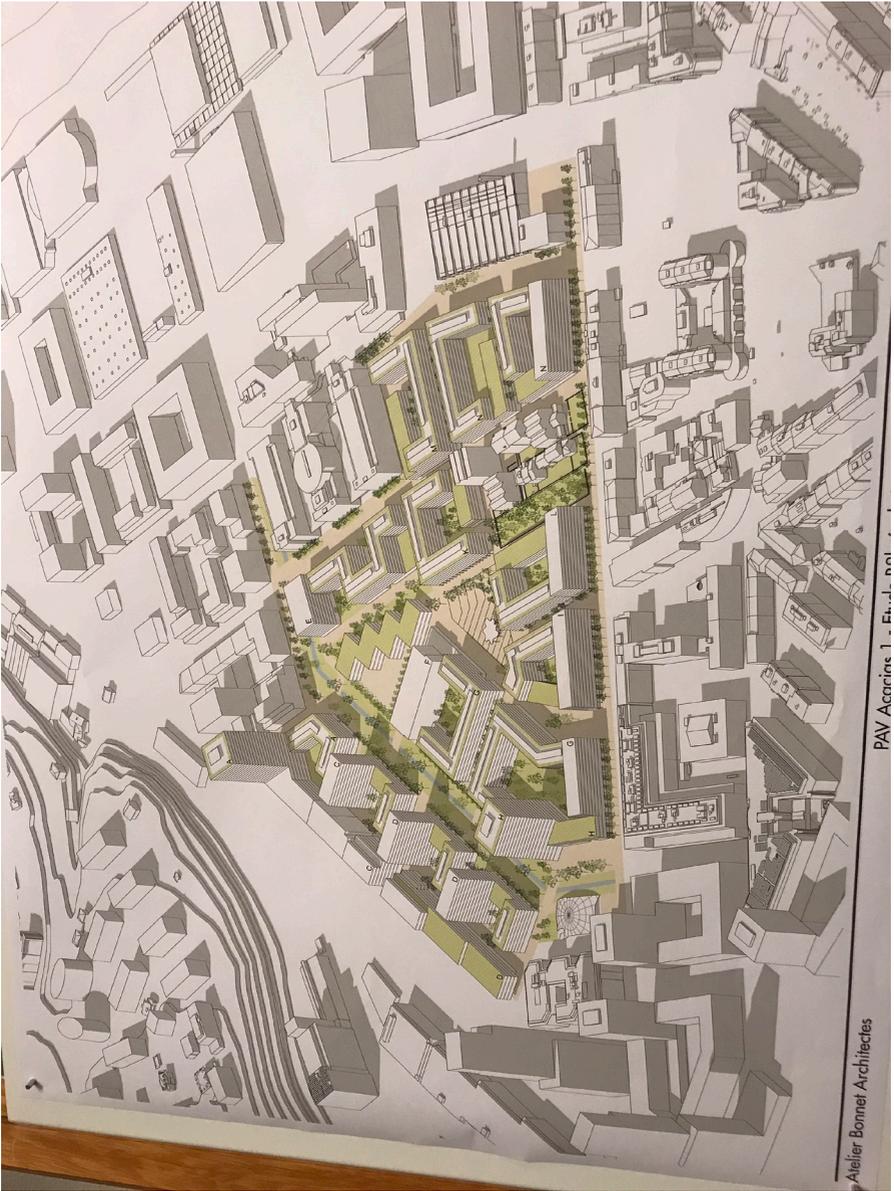
- Rampe avec la pente la plus faible possible, main courante, matériaux non glissants et surface plane
- Mobilier inclusif : emprise des ferrures réduite (tables)
- Plateforme en surplomb de la rivière permettant aux personnes en fauteuil roulant de profiter du cadre
- Indiquer l'approche de l'eau grâce à une bande podotactile et à la fin de la main courante
- Penser qu'il peut y avoir plusieurs PMR en même temps

Limitation de la circulation motorisée :

Pour un quartier principalement piéton, il est questionnant de constater qu'une voie motorisée est maintenue au sud et à l'est de la parcelle de l'école. Si tel est le cas, il va de soi qu'elle sera empruntée non seulement par les usager·ère·s du parking du bâtiment F mais par nombre d'autres véhicules (habitant·e·s, parents, client·e·s, etc.). Nous demandons donc de retourner sur sa face est l'accès au parking du bâtiment F pour ne pas avoir une rue circulaire aux abords de l'école. De plus, le maintien de ce parking devrait être transitoire afin de libérer le cœur du PLQ de la circulation motorisée. Par ailleurs, si un dépôt minute se justifie à proximité des équipements publics, alors il pourrait être localisé au Nord de l'aire E sur la rue Marziano.

Dans la même logique, le parking souterrain de la parcelle n°3864 (Art. 20 al.6), s'il peut être maintenu et si son réaménagement le permet, devrait être affecté à des activités sociales, sportives et culturelles plutôt que servir de simple parking pour les 2RM ou pour les vélos. Dans tous les cas, les 2RM devraient y être interdits sans quoi cela générerait une circulation motorisée qui nuirait gravement à la qualité des espaces publics. Cette infrastructure en sous-sol rend possible des usages festifs, nocturnes et/ou sonores, absents dans le PLQ Acacias 1, qui plus est en lien avec la place triangulaire et à proximité du futur pôle d'innovation sociale et culturelle de Ternier. Le PLQ a d'ores et déjà identifié des alternatives pour le stationnement des deux-roues.







PETITION P-464

«Pour la cohabitation entre habitants et mobilité douce»



COMMISSION DES PETITIONS
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GÉNIE CIVIL ET DE LA MOBILITÉ
26 SEPTEMBRE 2022

2.

PETITION P-464

SOMMAIRE

1. Texte de la pétition : les attendus
2. Synthèse des projets pouvant répondre aux attentes de la P-464
3. La voie verte Vernets
4. L'esplanade des Vernets
5. La voie verte Hans-Wilsdorf – viaduc de la Jonction
6. La mise à ciel ouvert des rivières / espaces dédiés aux jardins –
terrains d'aventure

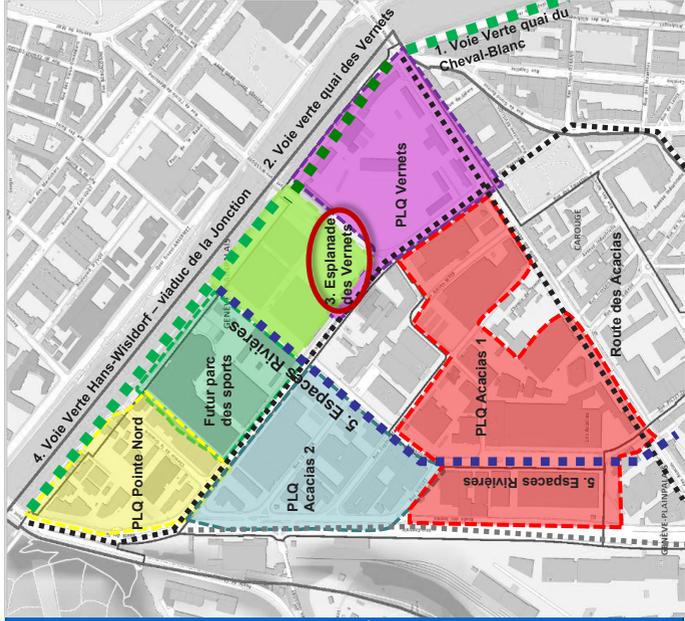
4.

PETITION P-464

2. Synthèse des projets pouvant répondre aux attentes de la P-464

1. Création de la voie verte du quai du Cheval-Blanc : début des travaux au printemps 2023 (sous réserve de l'autorisation de construire complémentaire).
2. Création de la voie verte quai des Vernets : dépôt de la requête en autorisation de construire fin 2022.
3. Esplanade des Vernets : concours pour l'aménagement d'un espace public végétalisé et multi-usages. Attribution du concours fin 2022.
4. Voie verte Hans-Wilsdorf – viaduc de la Jonction : lancement d'un mandat d'études parallèles début 2023.
5. Mise à ciel ouvert des rivières : Etudes d'avant-projet en cours d'achèvement. Volonté d'engager les travaux en 2024/2025.

Toutes les réflexions conduites par les services du DACM (SUJAGCM) dans le cadre de ces 4 projets et de la révision du PDCom convergent vers la nécessité d'aménager des voies vertes (parcs linéaires) et des espaces publics apportant végétalisation et accès / proximité à l'Arve.



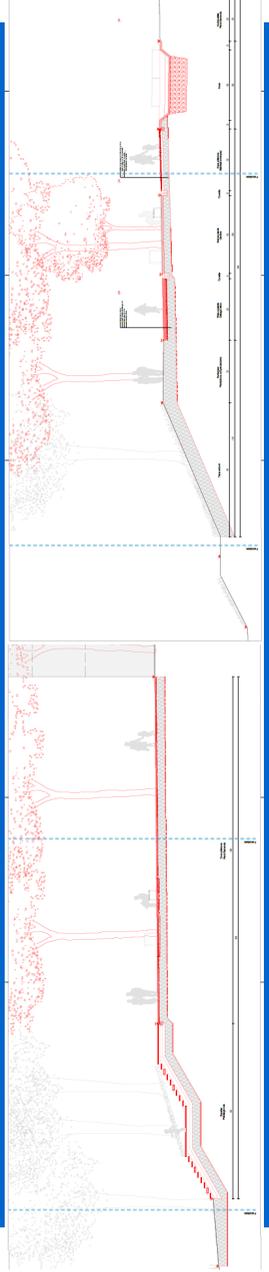
5.

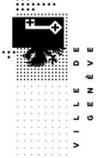
PETITION P-464

3. La voie verte Vernets : plan global des aménagements



Un parc linéaire à même de recevoir toutes les mobilités douces
Un tronçon de la voie verte d'agglomération





6.

PETITION P-464

3. La voie verte Vernets : aménagement côté pont des Acacias

Création d'une placette et d'une guinguette dont la gestion sera confiée au Service de la jeunesse

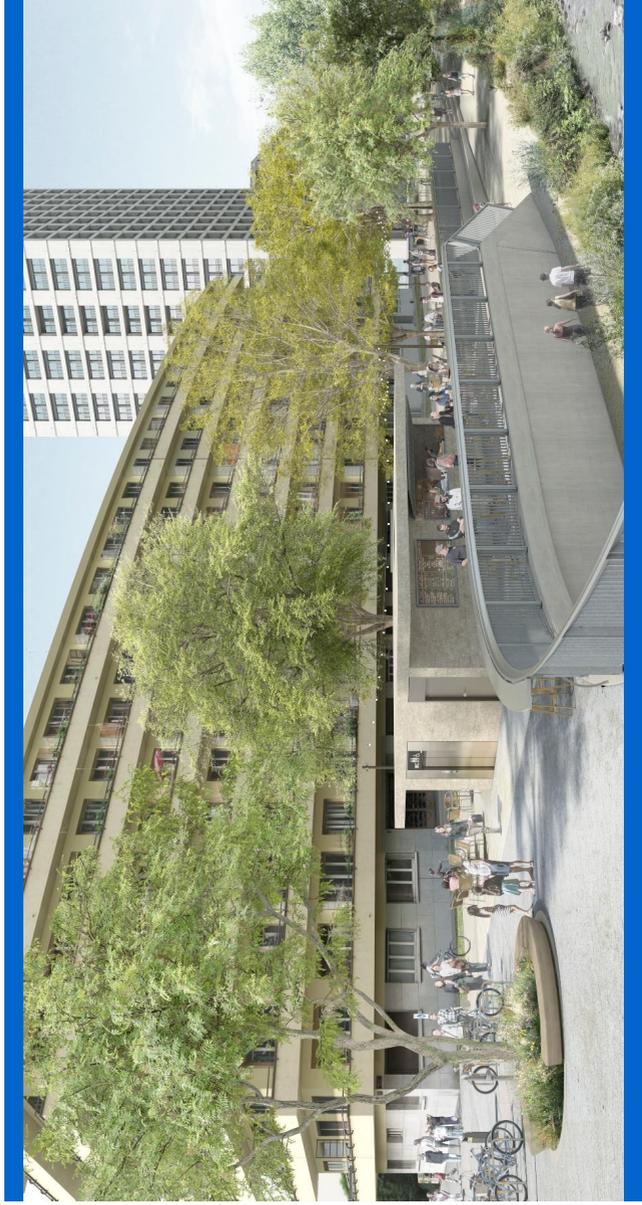
Probable mise à disposition des associations de quartier



7.

PETITION P-464

3. La voie verte Vernets : photomontage des espaces publics côté pont des Acacias



8.

PETITION P-464

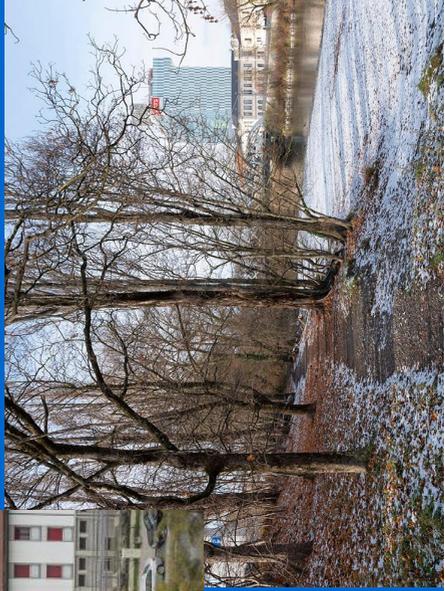
3. La voie verte Vernets : les accès à l'Arve



9.

PETITION P-464

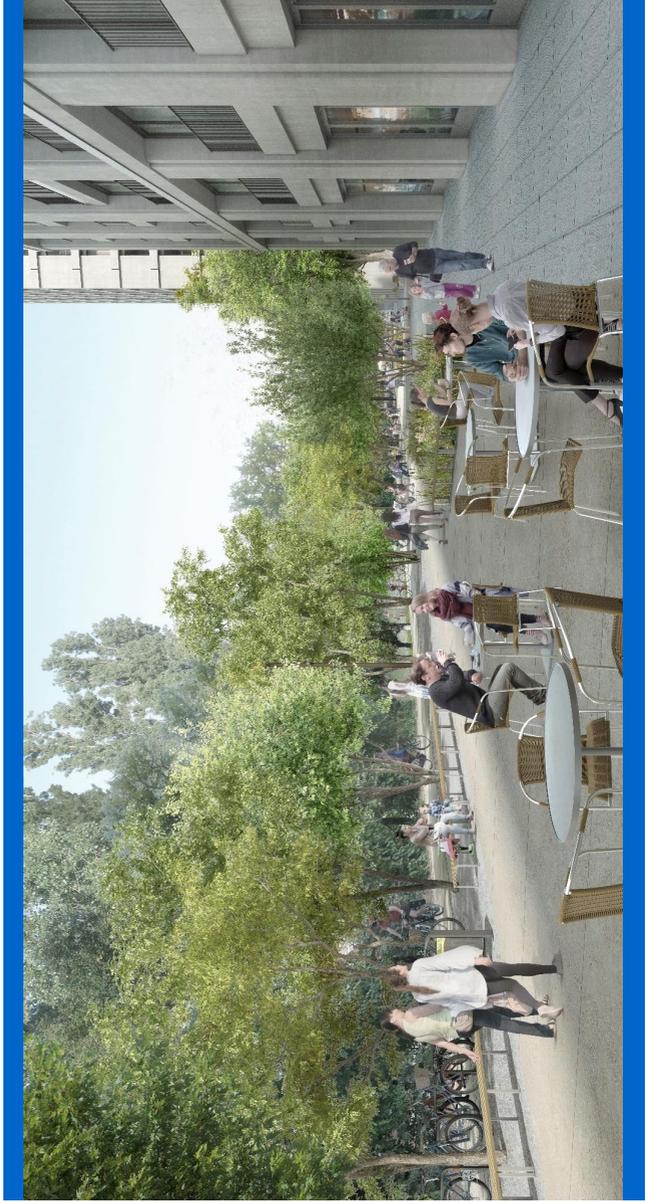
3. La voie verte Vernets : le maintien de la ripisylve existante



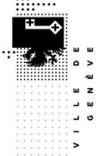
11.

PETITION P-464

3. La voie verte Vernets : ambiance des aménagements côté pont
Hans-Wilsdorf



12.



PETITION P-464

4. L'esplanade des Vernets

Le programme et les objectifs de la future esplanade :

- En un même lieu, créer un parc de quartier et de destination
- Créer des espaces en lien avec la transition écologique, la nature en ville et la biodiversité
- Affirmer la place de l'eau en ville (jeux d'eau, gestion différenciée des eaux pluviales)
- Un parc connecté au quartier
- Un lieu de loisirs, de divertissement, de convivialité, de rencontre, de cohésion sociale.



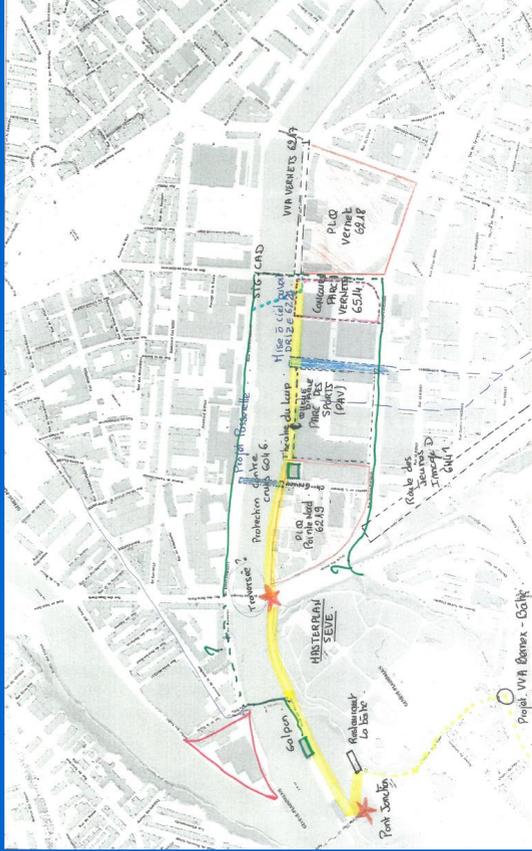
 Périmètre Espaces publics
15'000 m²

 Périmètre Rue Hans-Wisdorff
6'000 m²

PETITION P-464

5. La voie verte Hans-Wilsdorf – viaduc de la Jonction

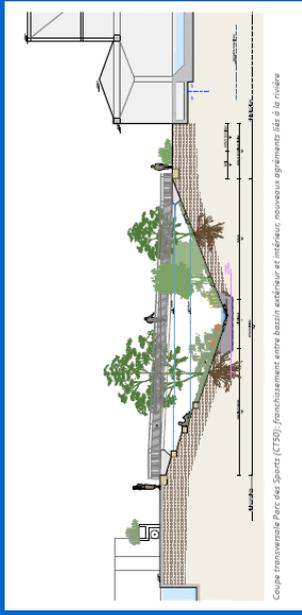
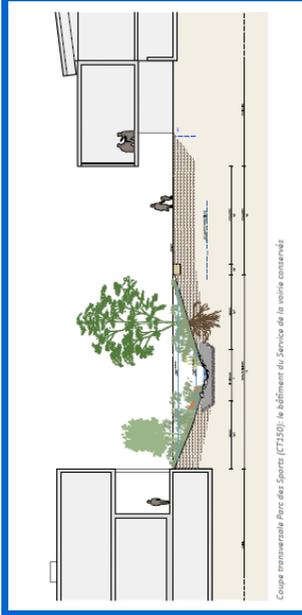
- Réflexion sur le grand périmètre en termes de mobilités douces afin de confirmer les axes forts vélos
- Le programme du MEP confirme aux candidats que la voie verte se veut un parc linéaire avec des espaces de loisirs / détente et des accès à l'eau.



14.

PETITION P-464

6. La mise à ciel ouvert des rivières / espaces dédiés aux jardins – terrains d'aventure



PETITION P-464

6. La mise à ciel ouvert des rivières / espaces dédiés aux jardins – terrains d'aventure



Variante P02

- + **CONFORMITÉ PQQ 2015**
- + **CONFORMITÉ AVEC PQQ 2015**
- + **IMPACT PÉRIMÈTRE CONSTRUCTIBLE ACAGAS** – respecte le limite 5%
- + **MAINTIEN BÂTIMENTS EXISTANTS** (NIG (Parc des Sports)) – permet le maintien des bâtiments existants (toiture, salles de sports)
- + **TEMPORALITÉ** – peut être réalisé dès 2025
- **RÉSEAUX** – pour toutes les variantes, le réseau EU doit être déplacé



Variante 2

- **CONFORMITÉ PQQ 2015**
- **CONFORMITÉ AVEC PQQ 2015**
- **IMPACT PÉRIMÈTRE CONSTRUCTIBLE ACAGAS** – respecte 5,8%
- **MAINTIEN BÂTIMENTS EXISTANTS** (NIG (Parc des Sports)) – autorisation de la voirie
- **TEMPORALITÉ** – réhabilitation des bâtiments sportifs – peut être réalisé après 2030 (déplacement voirie et développement pour tous les sports nécessaires)
- **RÉSEAUX** – pour toutes les variantes, le réseau EU doit être déplacé



Variante 3

- **CONFORMITÉ PQQ 2015**
- **CONFORMITÉ AVEC PQQ 2015**
- **IMPACT PÉRIMÈTRE CONSTRUCTIBLE ACAGAS** – respecte 3,3%
- **MAINTIEN BÂTIMENTS EXISTANTS** (NIG (Parc des Sports)) – autorisation de la voirie
- **TEMPORALITÉ** – réhabilitation des bâtiments sportifs – montant inconnu, appropriation d'alignement entre 2030 et 2040
- **RÉSEAUX** – pour toutes les variantes, le réseau EU doit être déplacé

Les variantes du tracé de la rivière étudiées en traversée du futur parc des Sports

Les éléments ayant "orienté" le choix du tracé :

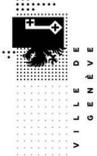
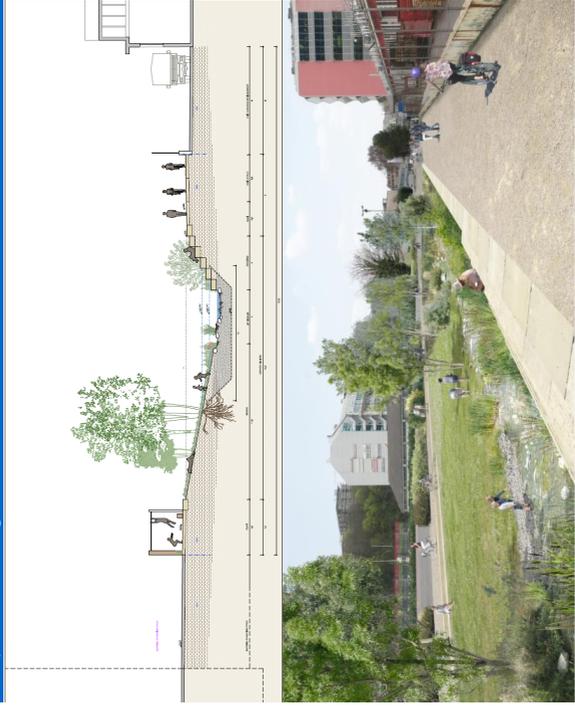
- Conformité au PDQ
- Impacts sur les zones constructibles
- Maintien des bâtiments existants
- Temporalité de réalisation

16.

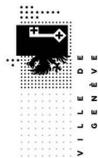
PETITION P-464

6. La mise à ciel ouvert des rivières / espaces dédiés aux jardins – terrains d'aventure

Les possibilités d'aménagement d'espaces de loisirs, détente, sport... le long de la future rivière.



17.



PETITION P-464

**6. La mise à ciel ouvert des rivières / espaces dédiés aux jardins –
terrains d'aventure**

